Extrait du site UGTG.org

url :Â http://ugtg.org/spip.php?article89

2004 : La vÃ©ritÃ© sur les Â« Affaires MADASSAMY Â »

- Dossiers - RÃ©pression -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 27 octobre 2004

Mis Ã jour le : jeudi 29 mai 2008

UGTG.org

En octobre 2004, pour permettre au peuple de GuadeloupÃ©en de mieux comprendre le dÃ©roulÃ© et le sens de l'engagement de Michel, pour montrer la vraie nature du systÃ¨me judiciaire, pour faire taire les contrevÃ©ritÃ©s et la propagande des reprÃ©sentants de l'Etat colonial franÃ§ais (procureur, prÃ©fÃªt...) et de ses relais mÃ©diatiques, l'UGTG a Ã©laborÃ© et diffusÃ© en direction du un document circonstanciÃ© dÃ©roulant le fil du complot ourdi par le patronat et l'Etat pour Ã©liminer par tous moyens le dirigeant syndical Michel Madassamy.

I - Conflit STPP de Mars-Avril 2001.

Mars Ã Avril 2001 : les travailleurs affiliÃ©s Ã l âEuros"UTPP-UGTG sont en grÃ¨ve pour exiger la reprise des activitÃ©s de la STPP (lâEuros"entreprise dans laquelle Michel MADASSAMY et Rolin GUSTAVE sont salariÃ©s et qui a Ã©tÃ© vendue Ã la CABOTRA en dehors de toute information du personnel) par les travailleurs.

13 avril 2001, un protocole dâEuros"accord de fin de conflit est signÃ© par la STPP (M. BODINIER qui est Ã©galement gÃ©rant de la CABOTRA), TOTAL Guadeloupe (M. MONDI), lâEuros"UGTG (Gaby CLAVIER) en prÃ©sence du sous-prÃ©fet de Pointe-Ã -pitre, M. LELAY.

Ce protocole prÃ©voit la crÃ©ation dâEuros"une SEM financÃ©e par la RÃ©gion et le DÃ©partement ainsi que le dÃ©part en formation des salariÃ©s afin dâEuros"acquÃ©rir les qualifications nÃ©cessaires Ã la gestion dâEuros"une entreprise de produits pÃ©troliers.

En outre, le texte prÃ©voit dans son article 10 Â« quâEuros"aucune sanction disciplinaire et aucune poursuite judiciaire ne sera maintenue ou engagÃ©e Ã lâEuros"encontre des salariÃ©s pour les faits relatifs au prÃ©sent conflit Â ».

02 Mai 2001 : Audience du tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre. Michel Madassamy et Rolin Gustave sont poursuivis par le procureur de la rÃ©publique de Pointe-Ã -Pitre, malgrÃ© le retrait de la plainte de la CABOTRA. Ils sont mis en examen pour VOL EN REUNION. Ils sont
 accusÃ©s dâEuros"avoir Â« Ã Baie-Mahault, le 23 mars 2001, soustrait frauduleusement un poids lourds semi-remorque au prÃ©judice de la sociÃ©tÃ© CABOTRA Â ». LâEuros"affaire est renvoyÃ©e Ã lâEuros"audience du 26 septembre 2001.

26 Septembre 2001 : Audience du tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre. LâEuros"affaire est mise en jugement au 12 dÃ©cembre 2001. Michel Madassamy et rolin Gustave soutiennent quâEuros"il ne sâEuros"agit pas dâEuros"un vol car ils nâEuros"ont jamais eu lâEuros"intention de se comporter en propriÃ©taire du camion. DâEuros"ailleurs le camion Ã©tait stationnÃ© sur le parking de la STPP. La CABOTRA, elle-mÃªme propriÃ©taire du camion, avait retirÃ© sa plainte.

12 DÃ©cembre 2001 : Rolin Gustave est condamnÃ© Ã 10000 francs dâEuros"amende et Michel Madassamy Ã 100 jours amende Ã 150 francs (15000 francs). Chacun dâEuros"eux est Ã©galement condamnÃ© Ã 600 francs au titre de la prise en charge de la procÃ©dure.

06 AoÃ »t 2002 : Cette condamnation tombe sous le coup de lâEuros"amnistie prÃ©sidentielle de Jacques Chirac.

27 Mai 2003 : Commandement de payer du TrÃ©sor Public concernant le jugement du 12 dÃ©cembre 2001 dâEuros"un montant de 2410,00 euros (montant dÃ » Ã lâEuros"Etat : 2340,00 â ¬ + 70,00 â ¬ de frais dâEuros"acte).

03 Juin 2004 : Convocation du juge de lâEuros"application des peines sur la possibilitÃ© de bÃ©nÃ©ficier dâEuros"un amÃ©nagement de peine concernant la condamnation du 12.12.01 Ã 100 jours amende.

03 Juin 2004 : ConfÃ©rence de presse de lâEuros"UGTG : Michel Madassamy ne se prÃ©sentera pas devant le juge de lâEuros"application des peines.

Il âEuros" Pou MÃ©mwa, Istwa Ã© DignitÃ© a PÃ¨p Gwadloup : 27 Mai 2001.

31 Mai au 12 Juin 2001 : IncarcÃ©ration de Michel Madassamy au pÃ©nitencier de Baie-Mahault en violation de lâEuros"article 137-1 du code pÃ©nal qui prÃ©voit que la dÃ©tention provisoire est ordonnÃ©e par le juge des libertÃ©s et de la dÃ©tention ; or en lâEuros"espÃ¨ce, câEuros"est le tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre qui a ordonnÃ© le placement en dÃ©tention de MADA, vilonat ainsi lâEuros"article 137-1 du code pÃ©nal.

12 juin 2001 : LibÃ©ration de Michel Madassamy.

06 Juillet 2001 : Michel Madassamy est condamnÃ© pour Â« dÃ©gradations
de marchandises et Ã©tagÃ¨res de Kaz Ã prix et de deux caisses enregistreuses de Quick Â » 3 mois de prison avec sursis avec mise Ã lâEuros"Ã©preuve pendant 18 mois et Ã 42001,00 francs dâEuros"amende, dommages et intÃ©rÃªts plus 600,00 francs de taxe fixe de procÃ©dure. Condamnations Ã lâEuros"issue dâEuros"un procÃ¨s sans preuve, sans tÃ©moins.

11 DÃ©cembre 2001 : Notification par le juge de lâEuros"application des peines des obligations liÃ©es au sursis (indemnisation des victimes, âEuros¦).

23 Octobre 2002 : Ordonnance du juge de lâEuros"application des peines qui saisit le tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre pour la mise en exÃ©cution de la peine pour dÃ©faut dâEuros"indemnisation des victimes.

29 Avril 2003 : Â« RÃ©vocation de la peine de 3 mois dâEuros"emprisonnement avec sursis mise Ã lâEuros"Ã©preuve pendant 18 mois, prononcÃ©e le 06 juillet 2001 par le tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre, pour des faits de destruction et dÃ©gradation commises en rÃ©union le 27 mai 2001 Â ».

30 Avril 2003 : Appel de Michel Madassamy au motif que la demande de rÃ©vocation du sursis a Ã©tÃ© faite hors dÃ©lai et que la condamnation du 06 juillet 2001 tombe sous le coup de lâEuros"amnistie prÃ©sidentielle.

09 Mars 2004 : Audience en chambre du conseil Ã la cour dâEuros"appel de Basse-Terre.
DÃ©libÃ©rÃ© au 30 Mars 2004.

30 Mars 2004 : Confirmation du jugement du 29 Avril 2003 : RÃ©vocation du sursis. Condamnation dÃ©finitive de MADA Ã 3 mois de prison ferme et Ã 42001 francs dâEuros"amendes.

23 Octobre 2003 : Licenciement de Michel Madassamy par la CABOTRA pour motif rÃ©el et sÃ©rieux. Il nâEuros"y a aucune autre indication sur la lettre de licenciement. En vÃ©ritÃ©, MADA est licenciÃ© Ã la demande du Directeur de la SARA et du PrÃ©fet qui ne veulent plus voir MADA rentrer Ã la SARA. LâEuros"Homme ne peut plus travailler alors quâEuros"il nâEuros"a commis aucune faute.

III âEuros" Conflit Texaco.

27 Novembre 2003 : Arrestation de Raymond GauthiÃ©rot et de Manuel Drymon Ã 6 heures du matin. Michel Madassamy est Ã©galement recherchÃ©.

30 Novembre 2003 : Michel Madassamy se rend Ã la gendarmerie du Morne Miquel. Il est mis en examen pour dÃ©gradation dâEuros"un camion citerne de Texaco et convoquÃ© au tribunal le 21 janvier 2004.

21 Janvier 2004 : LâEuros"affaire est renvoyÃ©e au 12 Mars 2004.

12 Mars 2004 : Audience au tribunal de Pointe-Ã -Pitre. Jugement renvoyÃ© au 24 Mars 2004. Les dÃ©positions des tÃ©moins prÃ©cisent quâEuros"ils nâEuros"ont vu personne casser ; quâEuros"ils nâEuros"ont reconnu personne sauf Raymond GauthiÃ¨rot qui Ã©tait dehors et quâEuros"il y avait une trentaine de personnes cagoulÃ©es.

24 Mars 2004 : Michel Madassamy est condamnÃ© Ã 10 mois de prison ferme et 53000 â ¬ de dommages-intÃ©rÃªts.

02 Avril 2004 : ConfÃ©rence de presse de lâEuros"UGTG : Madassamy ne fera pas appel.

PLUSIEURS REMARQUES :

Dans un article paru dans France-Antilles le 06.10.04, F-X. G. Ã©crit : Â« Le Groupement dâEuros"Intervention de la SÃ©curitÃ© Publique (GISP) a agi en exÃ©cution dâEuros"un mandat dÃ©livrÃ© par le procureur de la rÃ©publiqueâEuros¦ Â ». Et de nous apprendre que lâEuros"arrestation de Michel Madassamy est la consÃ©quence de lâEuros"application de deux dÃ©cisions de justice :

[-] 3 mois de prison pour dÃ©gradations dâEuros"un magasin Kaz Ã prix en juillet 2001 ;

[-] 10 mois pour dÃ©gradations dâEuros"un camion Texaco en Mars 2003. Il poursuit en disant que la peine a Ã©tÃ© ramenÃ©e Ã 8 mois et demi tenant compte du dÃ©cret dâEuros"amnistie du 14 juillet 2004. Et de finir quâEuros"il appartenait au parquet de dÃ©cider du moment de son incarcÃ©ration compte tenu du fait que Michel Madassamy ne sâEuros"Ã©tait pas prÃ©sentÃ© au bureau du juge de lâEuros"application des peines le 03 juin 2004.

Michel Madassamy a reÃ§u une seule convocation du juge de lâEuros"application des peines et cette derniÃ¨re concerne la dÃ©cision du tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre en date du 12.12.2001, le condamnant Ã 100 jours amende Ã 150 francs ; condamnation dâEuros"ailleurs amnistiÃ©e dÃ¨s AoÃ »t 2002.

[-] La confirmation de la rÃ©vocation du sursis de Michel Madassamy dans lâEuros"affaire dite du 27 Mai est intervenue le 30 Mars 2004 mais nâEuros"a jusquâEuros"ici fait lâEuros"objet dâEuros"aucune convocation du juge de lâEuros"application des peines.

[-] La condamnation Ã 10 mois de prison dans lâEuros"affaire dite de Texaco nâEuros"a jusquâEuros"ici jamais fait lâEuros"objet dâEuros"une convocation du juge de lâEuros"application des peines.

[-] Or, lâEuros"article D 49-1 du code pÃ©nal prÃ©voit la convocation du condamnÃ© par le juge de lâEuros"application des peines afin de lui proposer dâEuros"Ã©ventuels amÃ©nagements de peines pour les condamnations infÃ©rieures ou Ã©gales Ã un an.

[-] Le dÃ©cret de grÃ¢ce prÃ©sidentielle du 14 juillet 2004 prÃ©voit une rÃ©duction de peines de 15 jours par mois de dÃ©tention non encore exÃ©cutÃ© (pour les dÃ©tenus), dans la limite de 4 mois de grÃ¢ce maximum. Pour les condamnÃ©s non encore incarcÃ©rÃ©s, une remise uniforme de deux mois est accordÃ©e.

Question : Comment le procureur peut-il dire quâEuros"il reste Ã Madassamy 8 mois et demi de prison Ã effecteur alors que ce dernier nâEuros"a jamais Ã©tÃ© convoquÃ© par le juge de lâEuros"application des peines sur les affaires 27 Mai ni pour Texaco ni pour la grÃ¢ce prÃ©sidentielle du 14 juillet..

Pourquoi convoquer MADA pour amÃ©nager une peine amnistiÃ©e et ne pas le convoquer pour des peines de prison ferme ?

Pour mÃ©moire, JosÃ© BovÃ© (condamnÃ© Ã 10 mois de prison) a bÃ©nÃ©ficiÃ© dâEuros"une grÃ¢ce partielle de J. Chirac de 2 mois plus 4 mois de remise de peine (dÃ©cret du 14 juillet 2004) avant de bÃ©nÃ©ficier dâEuros"un rÃ©gime particulier par le juge de lâEuros"application des peines.

LES TROUBLANTES CIRCONSTANCES DE SON Â« ARRESTATION Â ».

Le Lundi 04 octobre 2004 vers 20 h 40, Michel Madassamy est attaquÃ© aux abords de la sous-prÃ©fecture de Pointe-Ã -Pitre par 5 hommes fortement armÃ©s et cagoulÃ©s.

Les gens qui assistent Ã la scÃ¨ne nâEuros"y comprennent rien et alertent Raymond GauthiÃ¨rot, le secrÃ©taire GÃ©nÃ©ral de lâEuros"UGTG. Mais qui sont ces hommes ? Nul ne sait car ils ne portent ni brassard, ni gilet, aucun signe distinctif qui pourrait laisser deviner leur origine. Mada, lui, pense que câEuros"est la police, alors il ne rÃ©siste pas. Le commando lâEuros"emmÃ¨ne dans un vÃ©hicule banalisÃ©.

Raymond GauthiÃ¨rot se rend immÃ©diatement sur les lieux et recueille les premiers tÃ©moignages. Il se rend ensuite au commissariat de la rue Gambetta, pas de nouvelles de Mada ; yo di yo pa o kouran. Il se rend ensuite au SRPJ au Morne Vergain ; la encore, pas de nouvelles. Il se dirige vers le pÃ©nitencier de Baie-Mahault et arrive quasiment en mÃªme temps que la voiture avec les hommes cagoulÃ©s que lui avait dÃ©crit les tÃ©moins.

La porte de la prison sâEuros"ouvre et le vÃ©hicule sâEuros"y engouffre.
DiffÃ©rents Ã©lÃ©ments appellent de notre part plusieurs interrogations :
[-] Pourquoi avoir mis tout ce temps pour se rendre au pÃ©nitencier ?
[-] Avaient-ils rÃ©ellement lâEuros"intention dâEuros"y amener MADA ?
[-] Ont-ils Ã©tÃ© gÃªnÃ©s par la prÃ©sence des tÃ©moins ou par la passivitÃ© de MADA ?

Ces questions sont dâEuros"autant plus troublantes que lâEuros"arrestation de MADA ne lui sera notifiÃ©e quâEuros"une fois en prison.

En vÃ©ritÃ©, MADA a Ã©tÃ© kidnappÃ© par des hommes du GIGN sans mandat dâEuros"arrÃªt ni mandat de dÃ©pÃ´t.

SA SETEN, YO TÃ0 VLÃ0 TCHOUYÃ0 MADA.

Ayant Ã©tÃ© gÃªnÃ©, ils changent de tactique, il faut vite trouver un mandat dâEuros"arrÃªt, un mandat de dÃ©pÃ´t et un officier de police judicaire pour notifier tout cela Ã MADA.

DÃ¨s lors, le temps Ã©coulÃ© entre lâEuros"enlÃ¨vement et lâEuros"arrivÃ©e an lajol a yo se comprend aisÃ©ment ; il fallait du temps pour faire tous ces papiers et trouver un officier pour se rendre an lajol la.